



RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**MÉMOIRE AU CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION – AVRIL 2026**

**FQP
-PU**
FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
D'UNIVERSITÉ

TABLE DES MATIÈRES

POUR UNE UNIVERSITÉ À LA HAUTEUR DE SA MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC	3
LES TROIS PRINCIPAUX ENJEUX	4
1. UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE EN SOUS-FINANCEMENT STRUCTUREL	4
2. LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET LA COLLÉGIALITÉ : DES CONQUÊTES À DÉFENDRE ACTIVEMENT	5
3. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UNE TRANSFORMATION SANS GOUVERNANCE COLLÉGIALE	6
PISTES DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE OU ENVISAGÉES	8
SUR LE FINANCEMENT	8
SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE, LA COLLÉGIALITÉ ET L'AUTONOMIE	8
SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	9
OBSTACLES À LEVER	10
1. PASSER DE LA STABILISATION AU RÉINVESTISSEMENT	10
2. ALIGNER LES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES SUR LES ENGAGEMENTS LÉGISLATIFS	10
3. CRÉER L'OBLIGATION DE GOUVERNER L'IA DE FAÇON COLLÉGIALE	11
RECOMMANDATIONS	12
CONCLUSION	13

POUR UNE UNIVERSITÉ

À LA HAUTEUR DE SA MISSION

D'INTÉRÊT PUBLIC

Les universités québécoises traversent une période charnière. Le sous-financement structurel fragilise leurs capacités d'enseignement et de recherche. La liberté académique et l'autonomie institutionnelle subissent des pressions inédites. La transformation technologique, pilotée sans gouvernance collégiale adéquate, redéfinit les pratiques pédagogiques et scientifiques sans que les conditions de son déploiement responsable ne soient réunies.

Ces trois enjeux ne sont pas des problèmes isolés. Ils participent à un même mouvement qui affaiblit la capacité des universités à remplir leur mission d'intérêt public. Les conséquences pèsent particulièrement sur certains établissements et sur les communautés universitaires les plus vulnérables (dont les personnes issues de groupes minoritaires, de même que les travailleuses et travailleurs précaires).

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), qui regroupe 22 syndicats représentant quelque 8 250 professeures et professeurs, est la porte-parole de ses affiliés sur l'ensemble des questions touchant à l'enseignement supérieur et à la recherche. Depuis 1991, elle poursuit une mission visant le maintien, la défense, la promotion et le développement de l'université comme service public accessible au plus grand nombre, gouvernée de manière collégiale, offrant une formation de qualité, et favorisant l'avancement des connaissances ainsi que la réflexion critique, notamment par le respect de la liberté académique.

Les professeures et professeurs, au cœur de cette mission par leur rôle en enseignement, en recherche et dans la gouvernance des universités, sont à la fois les témoins directs de ces transformations et les acteurs·trices essentiels à la préservation du caractère public et de la qualité de l'institution universitaire. C'est à ce titre que la FQPPU présente au Conseil supérieur de l'éducation ses observations et recommandations.

LES TROIS PRINCIPAUX ENJEUX

1. UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE EN SOUS-FINANCEMENT STRUCTUREL

Les universités québécoises accusent un retard de financement estimé à plus d'un milliard de dollars par rapport à leurs homologues des autres provinces canadiennes, selon les analyses d'acteurs du milieu¹. Cet écart ne s'est pas créé par accident : il est le produit d'une succession de compressions, de gels budgétaires et de décisions prises sans mécanisme de compensation, qui ont progressivement réduit la capacité des établissements à remplir leur mission.

Les décisions gouvernementales récentes visant à limiter les admissions d'étudiant·es internationaux·ales — sans mesure compensatoire adéquate — ont privé les universités d'une source de revenus estimée à 200 millions de dollars pour les années 2024-2025 et 2025-2026². La FQPPU a documenté l'impact de ces décisions : dans un contexte de déclin démographique marqué, les personnes étudiantes internationales jouent un rôle essentiel pour la pérennité des universités et de l'offre de programmes, particulièrement dans les universités francophones et en région³.

Le budget 2026-2027 prévoit une hausse de 5,5 % des crédits alloués à l'enseignement universitaire, portant le budget global de l'enseignement supérieur à 11,7 milliards de dollars⁴. La FQPPU reconnaît cet effort de stabilisation. Mais stabiliser n'est pas réinvestir. Cette hausse ne comble pas l'écart structurel avec les autres provinces. Elle ne finance ni les besoins croissants en infrastructure de recherche, ni la transition numérique, ni le renouvellement des communautés qui y travaillent et la font vivre.

Les effets du sous-financement se font sentir dans la réalité quotidienne des professeures et des professeurs. Des cours surchargés où l'encadrement individuel devient illusoire. Des embauches différées qui alourdissent la charge de ceux et celles qui restent. Une précarisation croissante du personnel universitaire.

¹ Pierre Fortin, *Étude sur le sous-financement comparé des universités québécoises*, BCI, 2025, p. 14.

² Fannie Bussièrès McNicoll, « Séisme dans les finances universitaires », *Radio-Canada*, 8 mai 2025, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2163445/universites-admissions-etudiants-etrangers-finances-scolaire>.

³ Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Étudiant·es internationaux·ales au Québec : 3 recommandations urgentes pour préserver leur contribution », 13 décembre 2024, <https://fqppu.org/etudiantes-internationaux-ales-au-quebec>.

⁴ Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Budget 2026-2027 et enseignement supérieur : une stabilisation qui ne corrige pas le sous-financement chronique des universités », communiqué publié le 19 mars 2026, <https://fqppu.org/budget-enseignement-superieur-quebec-2026-2027>.

Ce que la société québécoise a investi dans ses universités au fil des décennies — des laboratoires équipés, des disciplines développées patiemment et bien instituées en communautés savantes, une culture universitaire accessible et diversifiée — constitue un capital immense et fragile. Or, année après année, les choix budgétaires successifs ont eu pour effet de fragiliser ce capital. Le sous-financement fragilise également la capacité des universités à honorer leurs engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Les programmes de soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap, aux étudiants autochtones, aux personnes issues de l'immigration et aux étudiants de première génération sont souvent les premiers touchés par les compressions budgétaires. Or, ces programmes ne sont pas accessoires : ils sont au cœur de la promesse d'accessibilité qui fonde le réseau universitaire québécois.

2. LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET LA COLLÉGIALITÉ : DES CONQUÊTES À DÉFENDRE ACTIVEMENT

En 2022, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*⁵. Pour la première fois, le Québec reconnaissait explicitement que la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et la gouvernance collégiale sont des conditions essentielles au fonctionnement des universités et à la production d'un savoir digne de confiance. La FQPPU a activement contribué à cette avancée.

Quatre ans après l'adoption de cette loi, le gouvernement qui l'a votée en introduit une autre qui paraît difficilement conciliable avec ses principes. Le projet de loi 9 sur la laïcité étend aux universités des mécanismes d'inspection ministérielle et de directives gouvernementales qui n'ont pas leur place dans des établissements dont l'autonomie est juridiquement protégée⁶. La FQPPU l'explique dans son mémoire sur la question : ces dispositions constituent une réponse disproportionnée à des enjeux que les universités gèrent déjà bien, selon les propres données du gouvernement. Les administrations universitaires elles-mêmes ont témoigné de l'absence de problèmes justifiant une telle intervention. Ce que ces dispositions introduisent, c'est la possibilité d'une ingérence politique dans des milieux dont l'indépendance est la condition de leur utilité sociale.

Le refus du gouvernement d'entériner une nomination au conseil d'administration de l'INRS en 2024 s'inscrit dans la même logique d'ingérence politique dans les affaires académiques⁷. Ce précédent

⁵ *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*, L.Q. 2022, c. 21.

⁶ Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Projet de loi 9 : la FQPPU met en garde contre une ingérence sans précédent dans les universités », 10 février 2026, <https://fqppu.org/projet-de-loi-9-laicite/>

⁷ Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Refus d'entériner une nomination au conseil d'administration de l'INRS : une ingérence politique inquiétante », 19 janvier 2024, <https://fqppu.org/refus-d-ent-eriner-une-nomination-au-conseil-d-administration-de-l-inrs-une-ingerence-politique-inquietante>.

signale aux communautés universitaires que l'autonomie est conditionnelle — un message qui érode la gouvernance collégiale que la loi visait précisément à protéger.

Le contexte international rend cet enjeu encore plus urgent. L'*Academic Freedom Index 2026* documente une régression de la liberté académique dans 50 pays entre 2015 et 2025, alors que seuls 9 pays ont enregistré des améliorations. Cette détérioration touche particulièrement l'autonomie institutionnelle, qui a connu un déclin substantiel et statistiquement significatif dans 43 pays sur la même période⁸. Ce qui se passe aux États-Unis — des milliards en subventions de recherche gelés, des chercheur·euses étranger·ères menacé·es d'expulsion, des attaques ciblant les programmes d'équité, de diversité et d'inclusion dans les universités et des décisions compromettant l'existence même de certaines disciplines — n'est pas un scénario abstrait. C'est une illustration de ce qui se produit lorsque les garde-fous institutionnels sont affaiblis. La FQPPU appuie sans réserve la lutte de ces professeures et de ces professeurs, notamment parce que des logiques similaires sont à l'œuvre ici : pression politique sur les universités, ciblage de champs de recherche et de programmes jugés indésirables, remise en question de l'autonomie institutionnelle.

La protection de la liberté académique et de la collégialité n'est pas un droit que les professeures et professeurs réclament pour eux-mêmes. C'est la condition qui permet à la société de bénéficier d'un savoir produit librement, dans la diversité des perspectives et des approches — un savoir indépendant, contradictoire si besoin, inconfortable parfois, et, pour cette raison même, indispensable.

3. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UNE TRANSFORMATION SANS GOUVERNANCE COLLÉGIALE

L'intelligence artificielle est déjà dans les universités — dans les salles de cours, dans les pratiques étudiantes, dans les processus administratifs et dans les réflexions des directions sur les modèles d'organisation à venir. Cette présence n'est pas le problème. Le problème, c'est que cette transformation s'est installée dans une quasi-absence de gouvernance collégiale, de règles négociées et de ressources pour accompagner les professeures et professeurs, les personnes chargées de cours, les professionnel·les de recherche, le personnel administratif et les étudiant·es qui doivent y faire face quotidiennement.

L'instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur⁹ n'a pas abouti à des lignes directrices contraignantes. Elle n'a pas établi de normes minimales encadrant l'usage de l'IA dans l'évaluation, l'enseignement ou la gestion des ressources humaines

⁸ Katrin Kinzelbach et al., *Academic Freedom Index – 2026 Update* (Erlangen-Nürnberg : Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg et V-Dem Institute, 2026), 1-2, 4.

⁹ Gouvernement du Québec, « Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur », modifié le 18 août 2025, <https://www.quebec.ca/education/numerique/intelligence-artificielle/instance-concertation-nationale>.

universitaires¹⁰. Les professeures et professeurs ont été laissés face à de nouvelles réalités, avec des outils insuffisants et un flou institutionnel qui profite à ceux qui ont la capacité d'agir unilatéralement, en contournant les processus collégiaux.

Dans un contexte de sous-financement, ce flou est particulièrement préoccupant. Des universités en déficit y voient une variable d'ajustement budgétaire : si un outil automatisé peut remplacer une partie du travail humain qualifié, cette économie devient tentante pour des directions soumises à des pressions financières que le gouvernement n'a pas résolues. La FQPPU prend cette menace très au sérieux : l'IA ne peut pas devenir le mécanisme par lequel on rationalise la dégradation de la qualité de la formation et la précarisation des conditions d'exercice de la profession.

L'intégration de l'IA soulève également des questions profondes d'équité. Les personnes étudiantes qui ont accès à des outils performants et à la formation pour les utiliser ne sont pas dans la même position que celles qui n'y ont pas accès. Les universités mieux dotées ne sont pas dans la même position que celles en déficit. Les disciplines pour lesquelles l'IA est un outil d'appoint ne sont pas dans la même situation que celles où elle menace l'intégrité de la démarche intellectuelle. Les biais algorithmiques risquent en outre de reproduire et d'amplifier des inégalités existantes, y compris des discriminations systémiques liées au genre, à l'origine ou au statut socioéconomique. Ces inégalités appellent des réponses structurelles fondées sur des principes d'équité, et non des formations optionnelles montées à la pièce.

Les décisions relatives à l'intégration de l'IA sont beaucoup trop lourdes de conséquences pour qu'elles puissent relever uniquement des directions administratives. Elles doivent être le fruit d'une délibération collégiale, impliquant les professeures et professeurs — qui sont les premiers·ières à en mesurer les effets sur leur enseignement, leur recherche et les conditions d'apprentissage de leurs étudiant·es — ainsi que les personnes chargées de cours, le personnel et les associations étudiantes.

¹⁰ Bussièrès McNicoll, Fannie. « Une rencontre sur l'IA qui laisse le milieu de l'enseignement supérieur sur sa faim ». *Radio-Canada*, 16 février 2026. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2228888/enseignement-superieur-intelligence-artificielle-ia>.

PISTES DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE OU ENVISAGÉES

SUR LE FINANCEMENT

La campagne «Rallumer le phare»¹¹ de notre Fédération a été conçue pour faire de la mission universitaire un enjeu politique de premier plan. Le manifeste qui l'accompagne a rassemblé les préoccupations des professeur·es, du personnel universitaire, des étudiant·es, et des citoyen·nes autour d'une conviction commune. Une pétition déposée à l'Assemblée nationale a matérialisé cette mobilisation dans l'espace démocratique formel.

La FQPPU intervient de manière soutenue lors des dépôts de budgets et de projets de loi relatifs au financement des universités et de la recherche, notamment en produisant des analyses rigoureuses. Elle maintient un dialogue régulier avec le ministère de l'Enseignement supérieur et participe aux travaux de la Table des partenaires universitaires.

SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE, LA COLLÉGIALITÉ ET L'AUTONOMIE

Le Comité permanent de la liberté académique (COPLA) de la FQPPU assure une double fonction essentielle. En amont, il documente les enjeux liés à l'application de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* et publie des avis qui alimentent la réflexion institutionnelle et gouvernementale¹². En aval, il apporte un soutien aux syndicats affiliés confrontés à des atteintes à la liberté académique.

La FQPPU collabore avec l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et l'Internationale de l'Éducation pour inscrire les enjeux québécois dans un cadre international, identifier les dynamiques préoccupantes et élaborer des réponses coordonnées face à des menaces qui transcendent les frontières.

¹¹ Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Rallumer le phare : face aux dérives politiques et économique, la FQPPU relance la bataille pour restaurer la mission universitaire », 3 juin 2025, <https://fqppu.org/rallumer-le-phare-restaurer-mission-universitaire>.

¹² Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), « Liberté académique », dans *Publications*, <https://fqppu.org/publications-archives/#liberteacademique>.

SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La FQPPU s'apprête à publier un guide à l'intention des syndicats affiliés afin de les accompagner dans la négociation de clauses conventionnées encadrant l'intégration de l'IA. Ce travail part d'un principe simple : en l'absence de règles négociées, les transformations s'imposent sans délibération, au détriment de la gouvernance collégiale — et redéfinissent, de fait, les conditions de travail et les pratiques académiques.

En parallèle, la FQPPU a travaillé avec l'Internationale de l'Éducation et la Table des partenaires universitaires à l'élaboration de cadres collectifs de gouvernance de l'IA dans l'enseignement supérieur, fondés sur la centralité de la relation pédagogique, la responsabilité académique et le jugement humain, et attentifs aux enjeux d'équité d'accès et de diversité des approches pédagogiques.

OBSTACLES À LEVER

1. PASSER DE LA STABILISATION AU RÉINVESTISSEMENT

La principale contrainte qui pèse sur les universités québécoises est d'ordre politique. Les données sur le sous-financement existent et sont connues. Ce qui manque, c'est une volonté politique claire et affirmée de traiter l'enseignement supérieur comme une priorité nationale de premier plan — ce qui suppose un financement à la hauteur.

La distinction entre stabilisation et réinvestissement n'est pas sémantique. Stabiliser maintient un *statu quo* qui ne suffit plus. Réinvestir comble l'écart accumulé, finance les nouveaux besoins et donne aux universités les moyens de construire plutôt que de survivre. Le Québec a besoin d'un plan pluriannuel, assorti de cibles précises et d'un mécanisme d'indexation pérenne, sur un horizon de cinq à dix ans, qui inclut des cibles explicites pour le financement de la recherche. Un réinvestissement qui ne tiendrait pas compte des besoins différenciés des établissements et des populations étudiantes qu'ils desservent reproduirait les inégalités structurelles du système actuel.

2. ALIGNER LES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES SUR LES ENGAGEMENTS LÉGISLATIFS

Le Québec s'est doté d'une loi sur la liberté académique qui protège également l'autonomie des universités et leur gouvernance collégiale. Les dispositions du projet de loi 9, qui confèrent des pouvoirs d'inspection ministérielle dans les universités, sont incompatibles avec cet engagement. Elles doivent être retirées.

Les comités institutionnels de liberté académique doivent disposer des moyens pour exercer réellement leur mandat : des ressources dédiées, une formation adéquate et un cadre d'indépendance crédible vis-à-vis des directions universitaires et des pressions politiques extérieures.

3. CRÉER L'OBLIGATION DE GOUVERNER L'IA DE FAÇON COLLÉGIALE

Le cadre actuel — notamment des guides à la pièce, des consultations sans suite contraignante, des politiques institutionnelles adoptées unilatéralement — ne répond pas à l'ampleur de la transformation en cours.

Chaque université doit mettre en place un comité de gouvernance de l'IA, réunissant des représentant·es des administrations, des syndicats de professeures et professeurs, de chargé·es de cours, de professionnel·les de recherche et du personnel administratif, ainsi que des associations étudiantes, doté d'un mandat formel, d'un pouvoir de recommandation sur les décisions institutionnelles majeures et d'un budget permettant de fonctionner efficacement. Le financement de ces comités doit être assumé par le gouvernement.

Ces comités doivent porter une attention particulière aux enjeux d'équité : l'impact différencié de l'IA sur les conditions d'accès des personnes étudiantes, la diversité des approches pédagogiques et les conditions d'exercice des professions universitaires dans l'ensemble du réseau. L'encadrement de l'IA n'est pas une question que les établissements peuvent résoudre seuls, en vase clos, avec des ressources dont ils ne disposent pas.

RECOMMANDATIONS

La FQPPU soumet au Conseil supérieur de l'éducation les trois recommandations suivantes :

N°	RECOMMANDATION	ENJEU CIBLÉ
R-1	Recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un plan pluriannuel de réinvestissement substantiel, prévisible et indexé dans les universités, incluant des cibles de financement de la recherche, afin de combler le retard par rapport aux universités des autres provinces canadiennes et de donner à chaque établissement les moyens de remplir pleinement sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.	Financement
R-2	Recommander au gouvernement du Québec de garantir la cohérence de ses pratiques législatives avec la <i>Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire (2022)</i> et de doter les comités institutionnels de liberté académique des ressources nécessaires à l'exercice effectif de leur mandat.	Liberté académique
R-3	Recommander au gouvernement du Québec d'adopter un cadre réglementaire contraignant pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'enseignement supérieur, exigeant la mise en place, dans chaque université, de comités multipartites de gouvernance de l'IA — réunissant administrations, syndicats de professeures et professeurs et associations étudiantes — dotés d'un mandat formel et de ressources dédiées, avec une attention particulière aux enjeux d'équité, aux conditions de travail et à la qualité de la formation.	Transformation / IA

CONCLUSION

Le Québec a construit un réseau universitaire remarquable par son accessibilité, sa diversité et son ancrage national, une réalisation collective au service de toute la société. Mais ce réseau est aujourd'hui fragilisé par des décisions sur lesquelles il est possible et souhaitable de revenir.

Les leviers existent. Un réinvestissement planifié peut redonner aux universités les moyens de servir équitablement l'ensemble de la société québécoise. La protection effective de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* et de la gouvernance collégiale qu'elle consacre exige une cohérence gouvernementale qui fait actuellement défaut. L'avènement de l'intelligence artificielle peut devenir une opportunité plutôt qu'une menace, à condition qu'elle soit encadrée par un cadre conçu dans la collégialité et ancré dans les impératifs d'équité qui sont le fondement de notre réseau universitaire.

L'université québécoise n'a pas besoin d'être réinventée. Elle a besoin d'être défendue, financée et gouvernée conformément aux principes qui l'ont fondée. Et c'est maintenant qu'il faut le faire.

**RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

